



Lancement des Ateliers de formation sur la Loi relative aux Transactions Électroniques au Togo

Lomé, le 08 octobre 2018 – Le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique a procédé ce jour à l'Hôtel Sarakawa à l'ouverture des ateliers de formation sur la Loi relative aux Transactions Électroniques et à son décret d'application.

Du 08 au 12 octobre 2018, le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique en collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privée et du Tourisme et l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P) organise simultanément deux ateliers de formation (Grand Public et Professionnels) sur la Loi relative aux Transactions Électroniques et à son décret d'application.

La formation dédiée au Grand Public qui se déroule à l'Hôtel Sancta Maria sera l'occasion pour le public de mieux appréhender les textes régissant le e-commerce, le contrat par voie électronique, la publicité par voie électronique ainsi que l'administration électronique au Togo.

Au-delà des généralités, la formation dédiée aux professionnels sera l'occasion pour ces derniers de s'approprier les règles d'authentification et de sécurisation des transactions électroniques (signature électronique, certificat électronique) ainsi que celles liées aux prestations de services de confiance. Elle se tient à l'Hôtel Sarakawa.

Adoptée le 13 juin 2017 par l'Assemblée nationale, cette nouvelle loi s'inscrit dans la stratégie du ministère de doter le Togo d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux exigences de la société de l'information. Elle crée notamment un cadre légal pour le e-commerce au Togo et pose les bases de la dématérialisation des formalités et procédures administratives entre autres. Son adoption tend à instaurer une confiance certaine dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en assurant la sécurité des internautes pour leur permettre de profiter pleinement des opportunités offertes par les TIC, notamment les services de e-commerce.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.